

Communiqué de presse

17 avril 2020

À l'occasion du 22^e anniversaire de l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, un groupe d'experts et d'institutions des Nations Unies spécialisés en matière de déplacements interne s'est réuni pour réaffirmer l'importance d'une réponse mondiale commune à la question des déplacements internes.

« Bien qu'au cours des deux dernières décennies de nombreux progrès aient été accomplis en termes de reconnaissance des droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays depuis l'adoption des Principes directeurs, leur pertinence n'a jamais été aussi importante », a déclaré le groupe, composé de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, du Coordinateur du Cluster Protection Mondial ** et du Plan d'action du GP20. ***

« Les déplacements internes et les risques de protection qu'ils créent ou exacerbent sont de plus en plus souvent causés par les conflits, la violence, la dégradation du climat, les catastrophes naturelles, les violations des droits de l'homme et l'extrémisme violent, facteurs qui ont tendance à se renforcer mutuellement. En outre, cette année, la commémoration des Principes directeurs a lieu dans des circonstances extraordinaires, à un moment où les risques extrêmes, l'exposition, la vulnérabilité et la marginalisation auxquels sont confrontés des millions de personnes déplacées dans le monde (PDI) et leurs communautés d'accueil sont souvent aggravés par les menaces posées par la propagation du COVID-19 », a noté le consortium.

« En effet, alors qu'une grande partie de la population mondiale est invitée à rester chez elle - des millions de personnes déplacées, déplacées de force de leurs maisons et de leurs résidences habituelles, vivent dans des conditions surpeuplées et insalubres, dans des camps, des habitations informelles ou dans des zones périurbaines, avec peu d'accès aux services de santé. Les recommandations visant à atténuer la transmission du COVID-19, y compris les mesures de distanciation sociale et d'isolement, restent donc difficiles, voire impossibles à mettre en œuvre pour de nombreuses personnes déplacées, ce qui contribue à accroître les risques de propagation du virus parmi ces communautés déjà extrêmement vulnérables. »

« De plus, l'impact socio-économique des mesures de lutte contre le COVID-19 augmente les risques de protection pour des millions de PDI, en particulier les enfants, les survivants de violences basées sur le genre, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap. »

Le groupe a réitéré son soutien à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies pour un cessez-le-feu mondial. « Les conflits en cours obligent les gens à fuir vers la sécurité malgré la nécessité de minimiser les mouvements de population pour éviter une nouvelle propagation de COVID-19 », a souligné le groupe.

« En ces temps incertains, l'application des Principes directeurs sur le déplacement interne et la participation significative des PDI aux décisions qui les concernent sont toujours aussi pertinents. Nous nous félicitons également de la reconnaissance croissante, au niveau mondial, de la nécessité d'apporter une attention particulière aux personnes déplacées, comme en témoigne chacun de nos mandats qui se renforcent mutuellement et se complètent », a noté le groupe.

« Nous continuerons à travailler en collaboration avec nos mandats respectifs et à travers les différentes régions, dans le but commun de promouvoir les Principes directeurs pour prévenir les déplacements futurs, protéger les personnes déplacées et soutenir des solutions durables pour eux. En outre, à un moment où les PDI sont particulièrement menacés, nous nous félicitons de la création, au début de cette année, d'un Groupe de haut niveau sur les déplacements internes qui formulera des recommandations au Secrétaire général pour trouver de meilleures solutions aux déplacements internes. Cet objectif est plus pertinent que jamais. Nous saluons également l'attention croissante des acteurs de la paix et du développement sur les déplacements internes. »

« Le nombre de personnes déplacées dans le monde reste stupéfiant. Au moins 40 millions de déplacés internes ont fui la violence et les conflits, en plus de ceux qui restent déplacés en raison de catastrophes naturelles, de violations des droits de l'homme et de projets de développement. Ces personnes sont encore loin de trouver une solution durable et ont besoin d'un soutien continu, sinon accru » a observé le groupe.

« Nous appelons les États à continuer de soutenir, de promouvoir et surtout, de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les Principes directeurs sur le déplacement interne », a déclaré le groupe. Nous reconnaissons en outre qu'il s'agit de la dernière année du Plan d'action du GP20 et appelons tous les États, les partenaires nationaux et internationaux à déployer des efforts concertés pour tirer parti de ses acquis afin de mettre en œuvre plus efficacement les Principes directeurs. »

FIN

*Mme Cecilia Jimenez-Damary, avocate des droits de l'homme spécialisée dans les déplacements forcés et les migrations, a plus de trois décennies d'expérience dans le plaidoyer en faveur des droits de l'homme et de renforcement des capacités pour le compte d'ONG. Elle a été nommée Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2016. En tant que Rapporteuse spéciale, elle fait partie des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, le plus grand groupe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies, sont le nom général des mécanismes indépendants d'établissement des faits et de suivi du Conseil qui traitent soit de situations spécifiques par pays, soit de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire. Ils ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation

et agissent à titre individuel. Pour plus d'informations et demandes des médias, veuillez contacter : Jacqui Zalcborg (jzalcborg@ohchr.org)

** Mr. William Chemaly, Coordinateur du Cluster de Protection Mondial (GPC). Le Cluster de Protection Mondial est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations internationales et d'agences des Nations Unies (ONU), actif dans le domaine de Protection dans les situations de crises humanitaires, notamment les conflits armés, les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Le GPC est mandaté par le Comité permanent inter-institutions (IASC), dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), conduit/géré par un groupe consultatif stratégique (SAG) coprésidé par le coordonnateur du GPC et une ONG opérationnelle, et desservi par une cellule d'opérations multipartenaires. Pour plus d'informations et les demandes des médias, veuillez contacter : Eva Garcia Bouzas (garciab@unhcr.org).

*** Pour marquer le 20e anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (GP20), le Plan d'action du GP20 (2018-2020), un plan d'action pluriannuel de 3 ans, a été lancé pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Pour plus d'informations et les demandes des médias, veuillez contacter : Nadine Walicki (walicki@unhcr.org).